

ŒCUMÉNISME ET RÉFORME DU CALENDRIER

LA question du calendrier est de nouveau à l'ordre du jour. Pour la première fois peut-être d'une manière aussi officielle, l'Eglise catholique a pris position en face d'une éventuelle réforme; elle a manifesté sa pensée à ce sujet par l'organe du Concile. D'ailleurs déjà Léon XIII et Pie XI, sollicités de donner leur avis, avaient renvoyé la question à un Concile œcuménique¹. Voici le texte dans sa meilleure traduction² :

CONSTITUTION SUR LA LITURGIE

APPENDICE

DÉCLARATION DU II^e CONCILE DU VATICAN SUR LA RÉVISION DU CALENDRIER

Le Concile œcuménique, deuxième du Vatican, estimant d'une grande importance les désirs de beaucoup en faveur de la fixation de la fête de Pâques à un dimanche déterminé et de la stabilisation du calendrier, après avoir attentivement pesé les conséquences possibles de l'introduction d'un nouveau calendrier, déclare ce qui suit :

1. Le Concile ne s'oppose pas à ce que la fête de Pâques soit fixée à un dimanche déterminé dans le calendrier grégorien, avec l'assentiment de ceux

1. P. JOUNEL, etc., Commentaire complet de la Constitution conciliaire sur la Liturgie, *La Maison-Dieu* 77 (1964, 1), p. 220. Il cite CHAUVE-BERTRAND, *La question de Pâques et du calendrier*, Paris, 1936, pp. 213-214.

2. Texte officiel et traduction française. *La Maison-Dieu* 76 (1963, 4), pp. 142-143.

à qui importe cette question, surtout des frères séparés de la communion avec le Siège apostolique.

2. En outre, le Concile déclare qu'il ne s'oppose pas aux projets qui visent à introduire dans la société civile un calendrier perpétuel.

Mais, parmi les divers systèmes qui sont imaginés pour établir un calendrier perpétuel et l'introduire dans la société civile, l'Eglise ne s'oppose pas à ceux-là seulement qui observent et sauvegardent la semaine de sept jours avec le dimanche, sans intercaler aucun jour hors de la semaine, de telle sorte que la succession des semaines soit laissée intacte, à moins que n'interviennent des motifs très graves dont le Siège apostolique aurait à juger.

On peut réduire à trois points essentiels la pensée de l'Eglise catholique en ce domaine :

1. L'initiative ne viendra pas de l'Eglise catholique, mais est laissée aux Etats et aux instances internationales, et l'approbation n'est pas réservée au Concile mais au Saint-Siège.

2. Une condition *sine qua non* : l'accord des frères séparés, au moins dans leur très grande majorité, semble-t-il.

3. Une condition que seuls des motifs très graves pourraient faire tomber : l'exclusion des jours hors semaine ou jours blancs; beaucoup interprètent qu'il y aurait motif très grave s'il s'avérait impossible de trouver une autre solution.

Avant de présenter notre solution, il nous faut d'abord écarter trois genres de calendriers qui visent à stabiliser les semaines, mais qui ne répondent pas aux exigences du Concile et soulèvent beaucoup d'objections de la part des savants et des économistes; ils ont eu chacun leur période de propagande et d'oubli, sauf le dernier qui n'en est encore qu'à ses débuts.

A. Le calendrier « positiviste ».

Auguste Comte le proposa déjà en 1849 : 13 mois de 28 jours, commençant chacun le lundi, finissant le

dimanche et comprenant donc 4 semaines. Le 365^e jour (et le 366^e des années bissextiles) serait sans date de mois ni nom de semaine, ce que l'on a appelé plus tard « un jour blanc ». Ce calendrier a été repris par la Société positiviste internationale en 1913. Divers projets ont été élaborés, qui adoptent les grandes lignes de celui-ci, les changements ne concernant que le premier jour du mois (dimanche ou lundi) et la place des jours blancs³.

Ce calendrier, outre qu'il introduisait les jours blancs, n'a pas reçu l'agrément des économistes et des astronomes. En effet, 13 est un nombre premier; la répartition de l'année en 12 mois (nombre idéal divisible par 2, 3, 4 et 6), et par là en trimestres et semestres à peu près égaux, présente beaucoup plus d'avantages qu'il n'y a d'inconvénients dans le chevauchement continu des jours de la semaine sur le début des mois. Maintenant on ne parle presque plus de ce projet.

B. *Le calendrier « mondial ».*

C'est en fait le premier en date, l'abbé Mastrofini le présenta en 1834. Il fait toujours commencer l'année par un dimanche, et le 365^e jour (ainsi que le 366^e) serait « feria octava » en dehors de toute semaine⁴. Le projet fut perfectionné dans la suite avec de nombreuses différences de détail. La plus connue des variantes est le calendrier déjà orné du nom de « mondial » ou « universel », et patronné depuis 1930 par une société américaine, la « World Calendar Association », qui mène partout en sa faveur une propagande infatigable. M. l'abbé Chauve-Bertrand se fit en France et en Belgique l'avocat de ce calendrier⁵. Chaque trimestre comprend 91 jours ou 13 semaines, répartis en un mois de 31 jours et deux mois de 30 jours. Le 1^{er} mois de chaque trimestre commence toujours par un dimanche, le 2^e par un mercredi, le 3^e par un vendredi.

Si, au point de vue économique ou astronomique, il

3. CHAUVE-BERTRAND, *op. cit.*, pp. 148-149.

4. *Ibid.*, pp. 141-143.

5. *Ibid.*, *passim*.

n'y a rien à redire à ce calendrier (bien qu'il ne présente pas une répartition des jours de la semaine sur les mois aussi simple que celle du précédent), il reste qu'il prévoit des jours blancs. Et c'est à son propos surtout que s'est manifestée l'opposition de nombreuses confessions religieuses qui n'acceptent pas que la continuité des semaines soit rompue; il ne s'agissait pas seulement de chrétiens, mais aussi de l'ensemble des juifs et des mahométans. En 1954, au moment où les défenseurs de ce calendrier se prévalaient « du patronage de l'O.N.U. » et « de l'agrément du Saint-Siège », les protestations furent si véhémentes que les Etats n'ont pas pris position et que l'O.N.U. a ajourné la question une fois de plus. Comme l'Eglise catholique, les autres confessions religieuses, chrétiennes ou non, tiennent avec vigueur à la continuité des semaines, et l'on doit en tenir compte⁶.

C. *Le calendrier « des semaines ».*

Ce dernier genre de calendrier a été préparé par divers projets dont le premier fut celui de Robertson (1908). Leur caractéristique essentielle peut se formuler ainsi : tous les mois comprennent un nombre entier de semaines, soit 4 semaines ou 28 jours, soit 5 semaines ou 35 jours⁷. Le calendrier dit « des semaines » a poussé la formule à sa plus grande perfection, en assurant l'égalité des trimestres (2 mois communs de 28 jours et un mois majeur de 35 jours) et en laissant s'accumuler les 365^e et 366^e jours pour en former périodiquement une 53^e semaine : en cette occurrence, l'année devient majeure et a 371 jours au lieu de 364, et le mois de novembre devient majeur comme celui de décembre. Ce projet a été présenté comme une solution de rechange à l'Association internationale pour la Défense de la liberté religieuse, qui s'était fait l'interprète des adversaires du calendrier « mondial »; c'est de lui que l'on

6. Cf. D. Anselme VEYS, *La question du calendrier. Son état actuel*, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, 36 (1955), n° 5, pp. 245-249.

7. CHAUVE-BERTRAND, *op. cit.*, pp. 153-154.

parle le plus à présent. Dom Anselme Veys⁸ et le R. P. A. Alvarez⁹ l'ont proposé à plusieurs reprises avec conviction.

Ce projet de calendrier offre le gros avantage de garder la continuité des semaines, ce qui plaît à toutes les confessions religieuses, et les quantièmes de n'importe quel mois correspondent toujours aux mêmes jours de la semaine, par exemple le 1^{er} du mois est toujours un dimanche; tout le monde se réjouirait de cette heureuse simplification. Au point de vue liturgique, pour n'importe quel rite chrétien, ce calendrier présenterait aussi bien des avantages, plus de lutte entre « Temporal » et « Sanctoral ». Mais il entraînerait une série d'inconvénients qui lui font encore préférer le calendrier actuel. Des mois de 5 semaines et de 4 semaines perturbent toutes les proportions basées sur la division de l'année en semestres, trimestres et mois à peu près égaux. Le bilan d'une année majeure serait nécessairement augmenté d'environ 1/50^e par rapport à celui d'une année commune, incidence non négligeable quand il s'agit de grosses affaires. La périodicité des années majeures ne serait pas facile à retenir : on propose les 6^e, 12^e, 17^e, 23^e et 28^e années d'un cycle de 28 ans. Enfin ici les astronomes, les historiens et les liturgistes s'émeuvent et protestent : les calculs astronomiques vont encore se compliquer, les équinoxes et les solstices vont se mettre à voyager sur une huitaine de jours au lieu de deux, il n'y aura plus de vrai anniversaire, la semaine supplémentaire de l'année doit rester sans anniversaire et sans fête, et l'anniversaire de tout événement qui s'y produirait devrait être reporté à la semaine précédente ou à la semaine suivante. Ce genre de calendrier, comme les deux précédents, est donc loin de recevoir le consensus général qui pourrait le faire admettre à l'O.N.U., au Conseil œcuménique des Eglises et à Rome.

Au point de vue de la stabilisation des semaines, il

8. D. Anselme VEYS, *art. cit.*, et d'autres dans *Paroisse et Liturgie*.

9. A. ALVAREZ, c.ss.r., *Solucion aceptable à la reforma del Calendario*, Bogota, 1945; *Een nieuwe Kalender*, dans *Katholieke Digest*, 1 (1946) n° 1, pp. 40-43. Cf. une étude de la question par D. Rombaut VAN DOREN, *Toujours le calendrier*, dans *Questions liturgiques et paroissiales*, 28 (1947), n° 1, pp. 34-43, suivie d'une bonne bibliographie.

n'existe pas aujourd'hui de solution qui présente des avantages supérieurs à ceux du calendrier actuel. Au reste cette stabilisation des semaines engendrerait une monotonie qui n'est pas du goût de tous les hommes. Les inconvénients que nous connaissons en ce domaine semblent devoir se perpétuer. Par exemple, impossible d'éviter que les jours fériés fixes soient déplacés d'année en année dans le cours d'une semaine, entraînant une suite fâcheuse de « ponts » et de « remplacements ». De même, les événements fixés à un jour déterminé de telle semaine d'un mois continueront à imposer des variations désagréables : une foire qui a lieu le troisième jeudi de mai peut se trouver avant ou après le troisième dimanche de mai et risque même de tomber un jour férié, ce qui exigera un déplacement.

Il faut donc simplement envisager la correction du calendrier actuel sans toucher à la semaine ou à la longueur de l'année civile, et avec l'espoir de rallier les suffrages de tous les hommes. Inutile de vouloir introduire un calendrier civil officiel en laissant les groupements religieux conserver le leur : « situation intenable, qui rappelle l'histoire du calendrier révolutionnaire, et qui se résoudra de la même façon en peu de temps — mais Dieu sait après quels désordres — par l'abandon du calendrier officiel¹⁰. »

Le plus grand reproche que l'on puisse faire à tous les essais de réforme du calendrier proposés par des catholiques occidentaux, sauf un¹¹, est sans contexte leur ignorance totale des rites orientaux; ils échafaudent des constructions dont ils ne se demandent même pas si elles peuvent cadrer avec des traditions autant et plus vénérables que les leurs; ils croient sans doute que seuls les latins ont un calendrier chrétien et que le monde entier ne dépend que d'eux¹². Non, une réforme du calendrier intéresse tous les rites chrétiens, orientaux et occi-

10. VEYS, *art. cit.*, p. 245.

11. D. Odilon HEIMING, *Réflexions sur la réforme du calendrier liturgique*, dans *La Maison-Dieu* 30 (1952, 2), pp. 104-124. Il pose le principe de l'accord entre les Eglises à propos de la fête de Pâques, mais n'approfondit pas la question.

12. Par exemple D. Cyrille ZSILINSKY, *Suggestions pour une réforme du calendrier*, dans *Par. et Lit.*, 38 (1956), n° 4, pp. 258-272; et les ouvrages ou articles déjà cités ci-dessus.

dentaux, orthodoxes, protestants, catholiques, etc. Nous voudrions tenir compte de ce facteur important, et aussi des autres conditions énoncées par le Concile Vatican II, dans notre projet de calendrier; pour la clarté de l'exposé, nous le présenterons en quatre points.

I

ÉGALISATION DES MOIS

Il est universellement admis que l'année doit avoir plutôt 12 mois que 13; comme il n'est pas possible de les rendre tout à fait égaux, il faudrait au moins qu'il n'y en ait que de deux sortes, soit 7 de 30 jours et 5 de 31 jours pour une année commune, soit 6 de chaque sorte pour une année bissextile ou majeure (nous expliquerons plus loin pourquoi nous préférons cette dernière dénomination). La longueur actuelle de nos mois résulte de divers remaniements du calendrier romain ancien¹³. La succession des mois de 31 jours et de 30 jours n'y est pas régulière, mais il vaut mieux y toucher le moins possible. Par contre, le mois de février devrait au moins compter 30 jours dans une année commune; la solution la plus simple consisterait à retrancher un jour à janvier et un jour à mars, et ainsi les trois premiers mois auraient chacun 30 jours. Evidemment ce changement ne donnerait pas encore des trimestres égaux (90 j., 91 j., 92 j., et 92 j.)¹⁴. Mais déjà le déplacement des anniversaires et des fêtes au cours des mois de février et de mars constitue le maximum que l'on puisse demander en ce domaine, et vouloir égaliser les trimestres apporterait plus de troubles que d'avantages. Donc le 30 janvier serait suivi du 1^{er} février correspondant à l'ancien 31 janvier, les jours de février auraient chacun une unité de plus, le 1^{er} mars deviendrait le 30 février, les jours de mars auraient une unité de moins, et le 30 mars corres-

13. CHAUVE-BERTRAND, *op. cit.*, pp. 67-73.

14. D'ailleurs les saisons astronomiques ne sont pas égales non plus (actuellement : printemps 92 3/4 jours, été 93 2/3 jours, automne 89 3/4 jours, hiver 89 jours).

pondant à l'ancien 31 mars serait suivi du 1^{er} avril. A remarquer pour la suite que dans ce calendrier la date moyenne de l'équinoxe s'appellerait 20 mars au lieu de 21 mars.

II

RENOI DU JOUR SUPPLÉMENTAIRE AU MILIEU DE L'ANNÉE

Dans cet allongement du mois de février, nous n'avons pas fait allusion à l'actuel 29 février des années majeures. En fait, le jour ajouté dans l'ancien calendrier romain est le « bis sexto calendas martii » qui correspond à notre 24 février; de là est venu le nom de bissextile pour désigner ce jour et l'année qui le comprend. Et pour les anniversaires et les fêtes, le 25 février des années majeures correspond au 24 février des années communes, et ainsi de suite. Le jour supplémentaire semble très mal placé pour nous, et de deux façons : à l'intérieur d'un mois, et à l'intérieur du cycle pascal, qu'il dérange tous deux. Ne vaut-il pas mieux le renvoyer à la fin du mois de juin pour terminer le premier semestre ? Divers projets de calendrier présentaient déjà cette caractéristique. Et comme beaucoup l'ont déjà demandé, on ne parlerait plus de jour ou d'année bissextile, ce qui n'aurait plus de sens et n'est d'ailleurs plus guère compris à l'heure actuelle, mais de jour supplémentaire et d'année majeure. La lettre dominicale du 31 juin serait non pas *f* comme celle du 30, mais *g* comme celle du 1^{er} juillet, si bien que la première lettre dominicale d'une année majeure servirait pour le premier semestre et la seconde pour le second, heureuse simplification. La date de Pâques, dans tous les rites chrétiens, déciderait de la date de toutes les fêtes mobiles de son cycle, sans qu'il faille faire attention à l'intrusion possible de ce jour dit bissextile. Le changement s'avère particulièrement intéressant pour une simplification concernant la détermination de la date même de Pâques, nous pourrions en juger plus loin. Enfin, coïncidence non négligeable, le déplacement du jour supplémentaire aurait comme conséquence

que notre calendrier rejoindrait le calendrier copte ou éthiopien. Ce calendrier, particulier à l'ancienne Egypte et gardé par les chrétientés situées dans la sphère d'influence d'Alexandrie — ce pourquoi nous l'appellerons « alexandrin » —, est tout à fait compatible avec notre calendrier, le seul étudié jusqu'ici, que nous pouvons à juste titre désigner du nom de « romain », en tant qu'il est issu de la Rome antique. Ce calendrier alexandrin, sauf erreur, n'a pas cours dans la vie civile, mais il est suivi au point de vue religieux par la plupart des chrétiens, unis à Rome ou non, qui habitent l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie. Le calendrier républicain français l'a copié; il comprend de même 12 mois de 30 jours, plus un petit mois appelé « Epagomène » ou « Ajouté », qui compte 5 jours en nos années communes et 6 jours en nos années majeures. Comme ce mois correspond au début de septembre, il s'ensuit que, si le calendrier « romain » place son jour supplémentaire à la fin de juin, jamais aucune différence ne pourra se produire entre le calendrier romain et le calendrier alexandrin dans la manière de fixer la date de Pâques, si l'on se met d'accord pour suivre la même règle, puisque un jour d'un calendrier aurait son correspondant exact et invariable dans l'autre calendrier pendant toute la durée du cycle pascal.

III

PÉRIODICITÉ DES ANNÉES MAJEURES

La grande division qui règne entre les chrétiens à propos du calendrier est issue de la réforme grégorienne, et non de l'emploi d'un calendrier différent; nous venons, en effet, de voir comment les calendriers romain et alexandrin, si différents, s'accordent très bien et peuvent continuer à le faire comme à l'âge patristique. Il importe maintenant d'élargir l'enquête et d'envisager ensemble tous les calendriers chrétiens de type « romain » et le calendrier « alexandrin » pour essayer de résoudre leurs divergences quant à la périodicité des années majeures.

En effet, le calendrier romain a donné naissance à trois calendriers divergents. La règle du calendrier julien, le seul de ces trois en usage jusqu'en 1582, appliquée mutatis mutandis au calendrier alexandrin, prévoyait une année majeure sur quatre. La valeur moyenne de l'année julienne est beaucoup trop grande; il en est résulté que l'équinoxe de printemps, point de repère ordinaire pour l'évaluation de l'année tropique ou année astronomique exacte, s'est avancé vers le début du mois de mars. En 1582, la réforme grégorienne apporta une correction de dix jours au calendrier julien pour tenir compte des erreurs accumulées depuis Jules César : le 4 octobre de cette année fut suivi du 15 octobre. Et pour l'avenir, elle décida que seules seraient majeures parmi les années séculaires celles dont le millésime est divisible par 400. Ce calendrier, appelé plus tard grégorien, fut adopté progressivement par les états occidentaux et les Eglises protestantes, et au 20^e siècle seulement par la plupart des Etats d'Europe orientale et par la plupart des Eglises orientales unies à Rome.

En mai 1923, les représentants des Eglises orientales orthodoxes, réunis sous la présidence du patriarche œcuménique Mélétiós IV, décidèrent l'abandon du calendrier julien. Le 30 septembre de cette année fut suivi du 14 octobre; ainsi l'accord était réalisé avec le calendrier grégorien (en effet, l'écart avait augmenté de trois jours depuis 1582, puisque trois années séculaires avaient été majeures dans un calendrier et communes dans l'autre). Mais les Eglises orthodoxes n'adoptèrent pas le cycle de 400 ans de la réforme grégorienne, mais celui que proposait l'astronome yougoslave Milankovitch : parmi les années séculaires, ne seraient bissextiles que 2 années sur 9. Ainsi les deux prochaines années séculaires bissextiles des églises orthodoxes coïncideront avec celles du calendrier grégorien (2000 et 2400), mais l'écart se manifestera à partir de 2800 que les occidentaux feraient bissextile tandis que les orthodoxes attendraient 2900. Pour simplifier, nous appellerons ce calendrier le calendrier « orthodoxe » ou de Milankovitch.

A côté de ces deux calendriers grégorien et orthodoxe, le calendrier julien continue à courir dans les Eglises

russes et arméniennes non unies à Rome, et détermine encore le calendrier alexandrin des Eglises coptes et éthiopiennes, uniates ou non.

Le calendrier grégorien a corrigé le calendrier julien en faisant l'année moyenne un peu trop petite; le calendrier orthodoxe lui est encore supérieur, l'année moyenne *y* étant un rien trop petite. Des études astronomiques très poussées ont permis de proposer d'autres répartitions des années majeures, qui donneraient à l'année civile moyenne une valeur encore plus proche de la valeur moyenne de l'année tropique, mais les cycles proposés ne sont pas pratiques, parce que la détermination des années majeures *y* est trop compliquée et ne se retient pas aisément. Enfin M. J. Warzée, de l'Observatoire Royal de Belgique, propose un cycle de 500 ans¹⁵ qui ne donnerait durant 60 siècles qu'une erreur toujours inférieure à 0,2 jour. Cette erreur diminuera encore si l'on tient compte de l'allongement séculaire du jour solaire moyen, tandis que l'erreur augmentera en fonction de ce facteur dans les calendriers grégorien et orthodoxe. Et même dans l'hypothèse où ce facteur lui-même changerait, l'astronomie prévoit que le cycle de 500 ans l'emporterait encore sur tous les autres. Evidemment, ce cycle nouveau, qui consiste à ne rendre majeure qu'une année séculaire sur cinq, peut être mis en route de deux façons différentes : ou bien 2100, 2600, etc., deviennent majeures parce que 1600 est la dernière qui l'ait été partout à la fois; ou bien on adopte la règle bien plus simple de rendre majeures les années séculaires dont le millésime est divisible par 500. Les effets seraient semblables, mais la dernière solution paraît meilleure. Ce calendrier nouveau, qui n'est actuellement le calendrier d'aucune Eglise, d'aucun Etat, ne pourrait être imposé par personne, mais il pourrait supplanter tous les autres en usage actuellement, et rallier tous les suffrages. Il suppose pour tous un changement pour atteindre une per-

15. J. WARZEE, *Projet de réforme du calendrier basé sur un cycle de 500 ans. — Règle grégorienne ou cycle de 500 ans ?* Communications de l'Observatoire royal de Belgique, n^{os} 206 et 218, 1962 et 1963. Nous nous sommes beaucoup servi de ces études pour la présentation de ce troisième point de notre projet, et nous tenons à remercier l'auteur de nous avoir donné ces brochures et de nous les avoir expliquées,

fection que personne ne peut prétendre avoir atteinte jusqu'à maintenant. Pour ceux qui suivent le calendrier orthodoxe, ou ceux qui suivent le calendrier grégorien, le premier changement ne se produirait qu'en 2400; 2500 serait majeur au lieu de 2400, et ensuite 3000 au lieu de 2900 ou 2800. Pour ceux qui suivent le calendrier julien, ou ceux qui suivent le calendrier alexandrin, le changement serait plus sensible et plus immédiat : il faudrait supprimer 13 jours le plus tôt possible, de la manière la plus heureuse, et ne laisser majeures que les années 2000, 2500, 3000, etc., au lieu de toutes les années séculaires. Ainsi partout le jour moyen de l'équinoxe de printemps redeviendrait le 20 mars (ancien 21 mars) ou le 25 phaménoth, comme aux premiers siècles de notre ère, et il ne se déplacerait plus.

IV

STABILISATION DE LA FÊTE DE PAQUES

Enfin le point le plus important de la réforme du calendrier liturgique de tous les rites peut être abordé. Il fallait d'abord que le jour supplémentaire soit relégué pour tous en dehors du cycle pascal et que la périodicité des années majeures soit commune à tous les calendriers pour que la stabilisation de la fête de Pâques puisse être appliquée partout d'une manière uniforme. Beaucoup de projets de calendrier ont traité de la question. De l'ensemble des idées émises à ce sujet, il résulte que la fête de Pâques ne doit plus dépendre de la lune. Ce seul élément, qui fasse des calendriers chrétiens actuellement en usage des calendriers luni-solaires, est un héritage de la tradition juive. Tous les astronomes et les savants estiment que nos calendriers atteindront leur perfection en devenant uniquement solaires. Si les mois et les semaines ont une origine lunaire, — c'est certain pour les premiers, douteux pour les secondes —, il n'empêche que les révolutions et les phases de la lune n'influencent plus la répartition des mois et des semaines au cours de l'année, et l'on ne peut que s'en réjouir. Seules les fêtes

« mobiles » dépendent encore de la lune, en vertu de l'accord obtenu entre toutes les Eglises chrétiennes au I^{er} Concile œcuménique de Nicée. « Les Pères, sans entrer dans les questions de dates et de cycles, demandèrent aux dissidents de se conformer à l'usage de Rome et d'Alexandrie, et obtinrent leur consentement¹⁶. » Il en est résulté que désormais partout la fête de Pâques a été célébrée le dimanche qui suit la pleine lune de printemps, c'est-à-dire celle qui arrive le jour de l'équinoxe ou qui le suit. Cette règle observée tant bien que mal par toutes les Eglises les a maintenues dans l'uniformité (sauf quelques exceptions) jusqu'en 1582, mais au prix d'une erreur sans cesse grandissante : l'équinoxe moyen fixé au 21 mars ou 25 phaménoth ne correspondait plus à l'équinoxe vrai. Depuis 1582, les Eglises occidentales suivent le calendrier grégorien et les orientales le calendrier julien; même les Eglises qui ont adopté en 1923 le calendrier de Milankovitch et celles qui emploient le calendrier alexandrin se basent toujours sur le calendrier julien pour calculer la fête de Pâques, et ainsi toutes les Eglises orientales qui ne suivent pas le calendrier grégorien célèbrent toujours la fête de Pâques toutes ensemble. Mais d'ici la fin de ce siècle, les deux groupes d'Eglises ne célébreront la fête de Pâques le même jour que sept fois¹⁷. Par ailleurs, d'après une étude minutieuse du R. P. Grosjean¹⁸, il paraît incontestable que la règle déterminant la date de Pâques n'a pas été bien appliquée dans l'Eglise latine, et que, dans les meilleures conditions de calcul, la fête a été célébrée dans plus de la moitié des cas à une date différente de celle que la règle de Nicée prévoyait. Ainsi donc, il est évident qu'une règle plus simple pourrait rallier les suffrages de toutes les Eglises et de tous les intéressés. L'essentiel de la décision de Nicée porte sur l'uniformité et non sur la règle adoptée alors et mal appliquée maintenant.

C'est à tous points de vue que la mobilité de la fête de

16. CHAUVE-BERTRAND, *op. cit.*, pp. 202-203; et *passim* pour tout le développement de ce quatrième point.

17. « Ce sera en 1966, 1974, 1977, 1980, 1984, 1987 et 1990. » P. JOUNEL, *art. cit.*, p. 220.

18. GROSJEAN, s.j., Bollandiste, *La date de Pâques et le Concile de Nicée*, dans *Acad. royale de Belgique, Bull. de la Classe des Sciences*, 5^e série, t. 48, p. 55.

Pâques cause des désordres. Dans la vie religieuse, le calendrier liturgique de chaque rite doit être élaboré chaque année avec une minutie et des différences d'une année à l'autre qui déroutent la plupart des fidèles. « Dans la vie civile et économique, le travail régulier et organisé de la société moderne s'accommode mal des variations d'une fête qui, par son importance, entraîne autour d'elle et même à distance (Ascension et Pentecôte) une série de jours fériés, et qui règle les affaires commerciales, les cours des universités et des écoles, les sessions des tribunaux et des parlements¹⁹. » Pâques, au lieu d'osciller sur 35 jours (22 mars-25 avril), pourrait ne plus le faire que sur 7 jours. Il n'est plus question de lui donner une date fixe dans un calendrier perpétuel, puisque la stabilisation des semaines paraît aujourd'hui impossible; et laisser voyager Pâques sur le cours de la semaine, non seulement serait incompatible avec notre notion du dimanche, mais causerait plus de troubles dans le calendrier liturgique et le calendrier civil que la situation actuelle.

De tous les projets de stabilisation de la fête de Pâques, celui qui place la fête au 2^e dimanche d'avril, soit du 8 au 14 avril (du 13 au 19 pharemuthi dans le calendrier alexandrin), présente le plus d'avantages et rencontre le plus de succès. Il est extrêmement facile de retenir cette date, et comme nous allons le montrer par les tableaux ci-joints, ce calendrier donne la meilleure configuration possible à l'année liturgique de chacun des rites. Ajoutons que l'anniversaire probable de la Résurrection de Notre Seigneur étant le 9 avril, la Pâque chrétienne sera souvent célébrée le dimanche le plus proche de cet anniversaire²⁰. Comme, dans notre projet de calendrier, toutes les années sont majeures ou non en même temps dans tous les rites, et que le jour supplémentaire ne s'insère qu'après le cycle pascal tant dans le calendrier « romain » que dans le calendrier « alexandrin », la fête de Pâques peut toujours être calculée aussi à partir de la fête de la Théophanie et à partir de l'équinoxe

19. CHAUVE-BERTRAND, *op. cit.*, pp. 207-208.

20. Cf. ZSILINSKY, *art. cit.*, p. 258, et HEIMING, *art. cit.*, pp. 107-108, qui préfèrent cependant le 9 avril ou le dimanche suivant.

moyen de printemps. Pâques sera toujours le 14^e dimanche après la Théophanie ou Epiphanie, la seule fête du cycle de la Nativité célébrée par tous les rites (le 6 janvier ou le 11 tobi); et Pâques sera toujours le dimanche qui suit le 17^e jour après le jour moyen de l'équinoxe de printemps (20 mars dans notre nouveau calendrier, 21 mars dans l'actuel calendrier « romain », ou 25 phaménoth dans le calendrier « alexandrin »).

Voici les principaux points de repère des quatorze années possibles de ce nouveau calendrier que l'on pourrait appeler œcuménique. La lettre dominicale d'une année, qui déterminait jusqu'ici les dimanches de cette année, indiquera en même temps les fêtes mobiles de cette année. Les lettres dominicales se répartissent sur un cycle de vingt-huit ans, lequel change pour chaque siècle à cause des années séculaires qui peuvent être majeures ou communes. Nous donnons ce cycle de vingt-huit ans pour le 20^e et le 21^e siècles.

En outre il faut noter :

a) Que les précisions données ici pour l'Annonciation et la Noël ne conviennent pas au calendrier arménien pur²¹; plus loin les dates de ces fêtes seront indiquées avec les autres particularités de ce rite.

b) Que les dates de février et de mars sont données selon le nouveau calendrier proposé (janvier, février et mars de trente jours).

c) Qu'il n'est pas tenu compte du fait que dans ce même nouveau calendrier une date de mars, avril, mai ou juin correspond au jour précédent du calendrier actuel quand il s'agit d'une année majeure.

21. A propos de la différence entre le rite arménien grégorien et le rite arménien catholique, cf. R. JANIN, a.a., *Les Eglises orientales et les rites orientaux*, 4^e éd., Paris, 1955, pp. 330-331; nous avons emprunté à cet ouvrage nombre de renseignements concernant les particularités de chaque rite oriental.

TABLE DES FÊTES MOBILES DU CALENDRIER ŒCUMÉNIQUE

Années du cycle pour le 20 ^e siècle	1 7 18	2 13 19	3 14 25	4 9 15 26	5 10 21 27	6 16 22	7 17 23 *	8 12						
Années du cycle pour le 21 ^e siècle	2 13 19	3 14 25	4 9 15 26	5 10 21 27	6 16 22	7 17 23	8 12 18 24	9 1 7						
Lettre dominicale	f	fe	e	ed	d	dc	c	cb	b	bA	A	Ag	g	gf
THÉOPHANIE 6 janv / 11 tobi	D	D	L	L	M	M	Mc	Mc	J	J	V	V	S	S
Dim. entre Th. et Pâques	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
ANNONCIATION 24 mars / 2 phaménoth	2 ^e L avt Palm.	2 ^e M avt Palm.	2 ^e Mc avt Palm.	2 ^e J avt Palm.	2 ^e V avt Palm.	2 ^e S avt Palm.	1 ^{er} D avt Palm.							
Dim. des Palmes	7 avril 12 phar	6 avril 11 phar	5 avril 10 phar	4 avril 9 phar	3 avril 8 phar	2 avril 7 phar	1 ^{er} avril 6 phar							
DIM. DE PAQUES	14 avril 19 phar	13 avril 18 phar	12 avril 17 phar	11 avril 16 phar	10 avril 15 phar	9 avril 14 phar	8 avril 13 phar							
Dim. de Thomas	21 avril 26 phar	20 avril 25 phar	19 avril 24 phar	18 avril 23 phar	17 avril 22 phar	16 avril 21 phar	15 avril 20 phar							
ASCENSION	23 mai 28 pas	22 mai 27 pas	21 mai 26 pas	20 mai 25 pas	19 mai 24 pas	18 mai 23 pas	17 mai 22 pas							
DIM. DE PENTECOTE	2 juin 8 paoni	1 ^{er} juin 7 paoni	31 mai 6 paoni	30 mai 5 paoni	29 mai 4 paoni	28 mai 3 paoni	27 mai 2 paoni							
Dim. entre Pent. et Nat. NATIVITÉ 25 déc / 29 ko	29 Mc	29 J	29 V	29 S	29 D	29 L	29 M	29 M	29 D	29 L	29 L	29 M	29 M	29 Mc

N. B. — Pour déterminer l'année du cycle de 28 ans, il suffit de calculer le quotient de la division du millésime (abstraction faite des 2 premiers chiffres) par 28; par ex. : à 1979 correspond la 23^e année, parce que $79 = (28 \times 2) + 23$. Pour l'année séculaire prendre la lettre dominicale située sous l'astérisque indiquée par les années du cycle de 28 ans.

Nous joignons ici des indications complémentaires concernant chacun des principaux rites²²; on peut y voir les concordances heureuses qui résulteraient du nouveau calendrier et les changements qui seraient à prévoir en raison des quelques occurrences gênantes qu'il faudrait éviter.

RITE ROMAIN

Dim. après l'Épiphanie : tjs 4	Dim. après la Pentecôte : 25, sauf 26 pour bA, A, Ag, g et gf
Présentation : 3 février	Mercr. QT. sept. (tjs après le 18 ^e dim.) : 19-25 septembre
Septuagésime : 5-11 février	1 ^{er} dim. d'Avent : 27 nov.-3 déc.
Mercr. des Cendres : 22-28 février	Mercr. QT. Avent : 14-20 décembre
Mercr. QT. Carême : 29 février-5 mars	
Mercr. QT. Pentec. : 30 mai-5 juin	

RITE BYZANTIN

Dim. entre Théoph. et Triode : tjs 3 (soit Dim. après la Théoph., 12 ^e et 15 ^e de Luc)	Dim. de la Toussaint : 3-9 juin
Présentation : 3 février	Dim. de Matthieu (entre la Pentecôte et le dim. qui précède la Croix) : 14, sauf 13 pour f, fe et e
1 ^{er} dim. du Triode : 28 janv.-4 févr.	Exaltation de la Croix : 14 septembre
Ton de l'Octoèque de ce dimanche : 3 ^e , sauf 2 ^e pour f et fe	Dim. de Luc (entre celui qui suit la Croix et celui qui précède la Noël) : 13 (1 ^{er} .9 ^e , 13 ^e -14 ^e , 10 ^e -11 ^e) pour bA, A, Ag, g, gf et f, et 12 (1 ^{er} .9 ^e , 13 ^e , 10 ^e -11 ^e) pour les autres années
Évangile de la Résurrection de ce dim. : 3 ^e , sauf 2 ^e pour f et fe	
Lundi du commencement du Carême : 20-26 février	

RITE ARMÉNIEN

Dim. après la Théophanie : tjs 3	Dim. de l'Assomption : 12-18 août
Dim. de l'Aratchvor : 28 janv.-4 févr.	Dim. après l'Assomption : 3, sauf 4 pour bA, A, Ag et g
Présentation : 15 février	Exaltation de la Croix : 12-17 sept.
Lundi du commencement du Carême : 20-26 février	Dim. de la Croix : 9, sauf 10 pour dc, c, cb et b
Annonciation : 7 avril (semaine sainte)	1 ^{er} dim. du Hissnag : 15-21 novembre
Dim. de la Transfiguration : 15-21 juillet (14-20 juillet pour les années majeures)	Dim. d'Avent : 7, sauf 8 pour gf, f, fe, e, ed et d
Dim. après la Transfiguration : tjs 3, sauf 4 pour gf	(Dans le rite pur, pas de fête de Noël, l'Avent va jusqu'à la Théoph.)

RITE SYRIEN

Dim. après la Théophanie : tjs 6	Exaltation de la Croix : 14 septembre
1 ^{er} jour du jeûne des Ninivites : 29 janvier-5 février	Dim. de la Croix : 6, sauf 7 pour bA, A, Ag, g, gf et f
Présentation : 3 février	1 ^{er} dim. de la Dédicace : 30 octobre-5 novembre
Lundi du commencement du Carême : 20-26 février	Dim. de l'Avent ou de la Dédicace : toujours 8
Dim. après la Pentecôte : 15, sauf 14 pour f, fe et e	

22. Nous avons dû nous contenter des six rites les plus répandus, ceux pour lesquels nous avons recueilli le plus de renseignements; les détails de l'application de ce nouveau calendrier à un autre rite peuvent être facilement obtenus par comparaison avec le rite le plus proche.

RITE CHALDÉEN

Dim. après la Théophanie : tjs 6	Fête de la Croix : 13 septembre
1 ^{er} jour du jeûne des Ninivites : 29 janvier-5 février	Dim. d'Elie : 6, sauf 7 pour bA, A, Ag, g et gf
Présentation : 3 février	Dim. de la Croix : 3, sauf 4 pour bA, A, Ag, g et gf
Lundi du commencement du Carême : 20-26 février	1 ^{er} dim. de Moïse : 16-22 octobre
Dim. des Apôtres : toujours 7	Dimanches de Moïse : toujours 2
Fête des Apôtres ou 1 ^{er} dim. d'été : 15-21 juillet (14-20 juillet pour les années majeures)	1 ^{er} dim. de la Dédicace : 30 octobre- 5 novembre
Dimanches d'été : toujours 7	Dim. de la Dédicace : tjs 4
1 ^{er} dim. d'Elie : 2-8 septembre (1-7 pour les années majeures)	1 ^{er} dim. de l'Annonciation ou de l'A- vent : 27 novembre-3 décembre
	Dim. de l'Annonciation : tjs 4

RITE COPTE

Dim. entre Epiph. et Carême : tjs 4	Assomption : 16 mésori (= 15 août, 14 août des années majeures)
1 ^{er} jour du jeûne des Ninivites : 20-26 tobi	Exaltation de la Croix : 17 tout (= 14 septembre)
1 ^{er} jour du jeûne d'Héraclius : 4-10 emsir	Toussaint : 23 paopi (= 20 octobre)
Présentation : 8 emsir (= 3 février)	1 ^{er} jour du jeûne de Noël : du 16 hator au 14 koiakh (variable selon les lieux, les personnes et les obé- diences)
1 ^{er} jour du Carême : 11-17 emsir	Dim. entre la Pentecôte et la Prépa- ration à la Noël : 25 ou 26
1 ^{er} jour du jeûne des Apôtres : 21 paoni	Début de la Préparation à la Noël : 1 ^{er} koiakh ²³
Fête des Apôtres Pierre et Paul : 5 épip (= 29 juin)	
Transfiguration : 13 mésori (= 12 août, 11 août des années majeures)	

Quand ce nouveau calendrier pourrait-il entrer en vigueur ? Le plus tôt serait le mieux. Mais il faudrait obtenir au préalable l'accord des Etats manifesté par l'O.N.U., l'accord des Eglises obtenu, par exemple, au sein du Conseil œcuménique des Eglises. L'accord de Rome suivrait infailliblement, si les Etats et les Eglises sont pratiquement unanimes. L'année idéale pour introduire partout ce nouveau calendrier semble être 1966, année où la fête de Pâques concorde dans tous les calendriers actuels, quelle que soit la date par laquelle on désigne ce jour. Cette année-là, ceux qui suivent le calendrier grégorien ou le calendrier orthodoxe devraient commencer à compter 30 jours pour chacun des 3 premiers mois; ceux qui suivent le calendrier alexandrin

23. Je me fais un plaisir de remercier les bibliothécaires, les liturgistes et les orientalistes qui m'ont aidé dans l'élaboration de ces notes; il est vraisemblable qu'elles contiennent des erreurs, notamment en ce qui concerne les rites orientaux; d'avance, je prie tous ceux qui suivent ces rites vénérables, catholiques ou frères séparés, de bien vouloir m'en excuser et je leur demande de rectifier mentalement ou de me faire part de leurs remarques.

devraient retrancher 13 jours à leur calendrier sans le modifier; et ceux qui suivent le calendrier julien devraient faire ces deux changements à la fois. Puis à partir de 1967 tous adopteraient la date de Pâques déterminée par le nouveau comput au lieu de la date prévue par le calendrier actuellement en usage dans chaque rite. Comme on peut le voir par le tableau suivant, pour les dix premières années, le nouveau comput tient le milieu entre les deux anciens²⁴.

Année	Lettre dom.	Cal. grégorien	Cal. œcuménique	Cal. julien
1966	b	10 avril	= 10 avril	= 10 avril
1967	A	25 mars	9 avril	30 avril
1968	gf	15 avril	8 avril	22 avril
1969	e	6 avril	13 avril	= 13 avril
1970	d	28 mars	12 avril	26 avril
1971	c	11 avril	= 11 avril	18 avril
1972	bA	3 avril	10 avril	= 10 avril
1973	g	22 avril	8 avril	29 avril
1974	f	14 avril	= 14 avril	= 14 avril
1975	e	29 mars	13 avril	4 mai

Quelle que soit la fortune de ce projet, peut-être trop peu mûri²⁵ ou trop audacieux, je souhaite qu'il constitue un point de départ pour amorcer une collaboration de tous les chrétiens de bonne volonté en vue de retrouver l'unité visible dans la célébration des mystères du salut au cours de l'année liturgique, dans la diversité de leurs rites et de leurs obédiences; ne serait-

24. D'après E. MERCENIER, o.s.b., et G. BAINBRIDGE, o.s.b., *La prière des églises de rite byzantin*, t. II, 1 : *Fêtes fixes*, Ed. de Chevetogne, 1953, p. 16. Toutes les dates ont été indiquées ici d'après ce qu'elles deviendraient dans le nouveau calendrier proposé, afin de faciliter la comparaison.

25. Par exemple, j'ai laissé de côté les changements peu importants à prévoir dans chaque rite (cf. ci-dessus, p. 121); ils devraient être proposés par ceux qui, grâce à leur expérience, sentent le génie propre à chaque rite; ainsi actuellement, quand la fête de l'Annonciation tombe pendant la semaine sainte, les différents rites offrent trois solutions : certains anticipent la fête, les uns la superposent à la célébration du jour quel qu'il soit, et les autres la transfèrent après l'octave de Pâques. De même, on envisage, dans plusieurs rites, une révision du choix des lectures à la messe et à l'office; pour le rite romain, la décision a été prise au Concile (nn. 51 et 92 de la Constitution sur la liturgie, cf. les numéros de *La Maison-Dieu* cités ci-dessus, p. 1, n° 76, pp. 85 et 113, n° 77, pp. 120-121 et 168-169). Une stabilisation relative de la fête de Pâques entraîne une grande réduction des temps mobiles entre la Théophanie et le Carême et entre la Pentecôte et la fête de la Croix au mois de septembre. Afin d'éviter de fixer des lectures à des semaines mobiles supprimées, il importe que cette révision du choix des lectures prévoie la simplification du calendrier, ou bien ne soit élaborée qu'après qu'une décision aura été prise en cette matière.

ce pas là, en même temps que la réponse à une attente de la vie civile moderne, le gage d'une plus grande unité des cœurs dans le Christ²⁶ ?

Stavelot, Pâques 1964.

Fr. LAMBERT MEESEN, o.s.b.

26. En dernière minute, D. Anselme VEYS m'envoie son nouvel article : *La question de Pâques et du calendrier*. Tiré à part de *Rythmes du monde*, t. XII (1964), pp. 178-189. Il y reprend l'exposé du projet du calendrier des semaines, comme dans ses articles antérieurs, et y ajoute une confrontation avec la déclaration du Concile et l'énoncé du principe de l'accord entre les Eglises chrétiennes.